

deront ; et l'honneur des Lyonnais, sur lequel je compte, m'épargnera la douleur de déployer, pour faire respecter la loi, des moyens de force, qui sont dans mon devoir, mais qui ne s'accordent point avec mes affections pour un peuple chez qui j'ai la gloire bien pure d'avoir maintenu jusqu'à ce jour l'ordre et la sûreté publique ».

L'administration départementale siégea en permanence pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2, et la tranquillité de la ville fut si complète qu'elle put s'occuper, dit-elle, « de travaux administratifs, sans qu'aucune relation défavorable à la sûreté publique lui soit parvenue ». Le lendemain, elle reproduisait encore les rapports fort rassurants des officiers commandant les détachements qui avaient parcouru dans la nuit les divers quartiers de la ville et les Broteaux. Puis elle clôturait le 3 son procès-verbal en se bornant à signaler quelques menus incidents imputables à « des pelotons de perturbateurs sans caractère et sans mission ».

Il était donc certain dès lors que la tragique alerte des Terreaux n'aurait pas de lendemain. D'ailleurs, dans la soirée du 2 prairial, un événement important était venu faire une heureuse diversion. Joachim Murat et Joseph Bonaparte, arrivant de Paris, étaient de passage à Lyon. Le premier, à ce moment aide de camp du général Bonaparte, était allé rendre compte au Directoire de la mission qu'il avait remplie à Turin, sur la demande de la cour sarde, pour y recevoir la proposition d'une amnistie générale. Le frère aîné du général en chef de l'armée d'Italie, alors commissaire des guerres, rejoignait cette armée avec celui qui devait devenir plus tard son beau-frère. Tous deux apportaient aux Lyonnais une nouvelle qui, en réjouissant tous les cœurs, devait contribuer à la pacification des esprits. L'administration départementale les reçut à l'Hôtel de Ville où les accompagnait le général Montchoisy. Ils donnèrent connaissance à l'assemblée de la conclusion de la paix avec le roi de Sardaigne et des conditions avantageuses qu'elle réservait à la France : conservation du duché de Savoie et du comté de Nice, démolition des forts de la vallée de Suze, etc. Ils annoncèrent enfin l'entrée des Français à Milan.

L'état-major de la place décida de se transporter sans déssemparer aux deux théâtres pour y faire connaître un événement qui devait contribuer à ramener le calme dans les esprits. L'un des administrateurs l'y accompagna